

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012, À 19H00, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE
D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général et trésorier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 14 décembre 2012, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 5 décembre 2012, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Me Julie Waite
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2012-12-325 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2013

5. Adoption du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015
6. Période de questions (Conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2013 et le programme triennal d'immobilisations)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BOUTIN

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire Gérard Boutin présente les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice municipal 2013 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal comme en faisant partie intégrante.

RÉSOLUTION 2012-12-326 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville d'Otterburn Park pour l'année financière 2013 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le budget de la Ville d'Otterburn Park pour l'exercice financier 2013, prévoyant des revenus de 10 709 243 \$, des dépenses de fonctionnement de 9 588 940 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 890 090 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 2 572 660 \$, un emprunt de 2 013 000 \$ et les affectations suivantes : fonds de roulement (27 753 \$), surplus non affecté de 271 200 \$ et le fonds de réserve pour rénovation de 86 000 \$.

RÉSOLUTION 2012-12-327 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville d'Otterburn Park pour les années 2013, 2014 et 2015 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations de la Ville d'Otterburn Park, prévoyant des dépenses de 2 572 660 \$ pour l'année 2013, 3 429 505 \$ pour l'année 2014 et 1 386 000\$ pour l'année 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION **CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;
2012-12-328

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller
Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h41.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière